

Département de l'Eure-et-Loir



COMMUNE DE DIGNY

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE
RUE DU MARÉCHAL LELERC
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)**

Maître d'Ouvrage

Commune de DIGNY

Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame Le Maire

Maître d'œuvre

ADM Conseil
12 rue Emile Zola
45000 Orléans

Date et heure limites de réception des offres :

14 juin 2019 à 12h

SOMMAIRE

I	Objet et étendue de la consultation	4
	I.1 OBJET DE LA CONSULTATION	4
	I.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
	I.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	4
	I.4 PRESTATIONS ATTENDUES	4
	I.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	5
II	Conditions de la consultation	6
	II.1 DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	6
	II.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	6
	II.3 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE	6
III	Contenu du dossier de consultation	7
IV	Présentation des offres	7
	IV.1 DOCUMENTS A PRODUIRE.....	7
	IV.2 VARIANTES	8
V	Jugement des offres	9
	V.1 PONDERATION	9
	V.2 NEGOCIATIONS	9
VI	Pénalités	9
VII	Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
	VII.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE.....	10
	VII.2 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER.....	11
VIII	Renseignements complémentaires	11
	VIII.1DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	11
	VIII.2VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	11

I OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

I.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente procédure adaptée concerne le renforcement du réseau d'eau potable **rue du Maréchal Leclerc** sur la commune de **Digny**.

I.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

I.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La prestation fait l'objet d'un seul lot.

I.4 PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations attendues sont les suivantes :

- ✓ La préparation du terrain ;
- ✓ Les terrassements y compris étaielements, blindage, emport des déblais en décharge agréée ;
- ✓ Le pompage et l'épuisement des eaux souterraines ;
- ✓ Le blindage des tranchées ;
- ✓ La fourniture et la pose d'une conduite en **PEDH PN16 de 110 mm** sur un linéaire d'environ **235 mètres** ;
- ✓ **Raccordement au réseau existant réalisé par l'entrepreneur sous le concours du délégataire**, les coupes de tuyaux : 2 baïonnettes sont ainsi à réaliser avec chacune 2 coudes à 45° ;
- ✓ La reprise des branchements. On compte 16 branchements au total. Sur les 16, 6 ont été refait récemment et ne sont donc à pas à refaire mais uniquement à reprendre sur la nouvelle canalisation ;
- ✓ Fourniture et pose de citerneau compact isolé sous trottoir. Parmi les 16 branchements, et plus précisément parmi les 6 branchements refaits récemment, 5 ont déjà un compteur en limite de propriété qui n'est donc pas à reprendre ;
- ✓ La fourniture et la pose d'appareil de sectionnement : 4 vannes ;
- ✓ Les essais de pression, la stérilisation, le rinçage et essais de potabilité ;
- ✓ Le levé en X, Y et Z par un homme de l'art des conduites et accessoires ;
- ✓ Le remblaiement de la tranchée et contrôle de compacité de cette dernière ;
- ✓ La réfection de voirie ;
- ✓ La fourniture du dossier de recollement.
- ✓ Mise en place du grillage avertisseur ;

- ✓ Raccordement en amont et en aval au réseau fonte existant,
- ✓ En prestation supplémentaire éventuelle : création d'une liaison entre la canalisation à renouveler et celle située de l'autre côté de la route, sous le trottoir d'en face.

Il n'est pas prévu la mise en place de bouches à clés pour les branchements sur la canalisation.

I.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne responsable du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

II CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II.1 DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changé. **Le délai global de travaux (sans la période de livraison), ne pourra pas excéder 2 mois.**

L'Entrepreneur fournira un planning détaillé en annexe de son mémoire justificatif.

La date de démarrage du marché est la date d'accusé de réception de la lettre de notification du marché.

Le candidat retenu sera notifié début juillet 2019 pour un démarrage des travaux demandé avant le 13 septembre 2019.

Les travaux devront impérativement être terminés au plus tard le 29 novembre 2019.

II.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

II.3 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

III CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- ✓ Le CCAP ;
- ✓ Le DQE ;
- ✓ Le BPU ;
- ✓ Le Règlement de la Consultation (RC) ;
- ✓ L'Acte d'Engagement (AE) ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- ✓ Le plan projet ;
- ✓ Les DT.

IV PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

IV.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

L'ensemble des pièces sera regroupé dans une seule et même enveloppe avec l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Pièces relatives à la candidature :
 - DC1 et DC2 ;
 - DQE ;
 - Attestations d'assurance ;
 - Attestations fiscales et sociales.

Les formulaires de type DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site du ministère des finances.

- ✓ Pièces relatives à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre : les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références), DC2 et DC4.

- Le QDE, BPU et le sous détail du point 8 du DQE.

Le CCTP est réputé approuvé par le candidat.

- Un mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :
 - Des indications concernant la provenance des principales fournitures et, les références des fournisseurs ;
 - Un programme ou planning d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée des différentes phases du chantier ;
 - Des indications concernant les procédés et moyen d'exécution ;
 - Une note explicitant les dispositions d'organisation prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier, en conformité avec l'article L 541-2 du Code de l'Environnement. Cet engagement du candidat supposera qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au traitement des déchets du chantier.

IV.2 VARIANTES

Les variantes techniques sont autorisées, sous réserve toutefois d'avoir répondu à l'offre de base.

V JUGEMENT DES OFFRES

V.1 PONDERATION

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics. Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

- 50 % : prix
- 30 % : Capacités techniques (moyens humains et matériels affectés à la mission)
- 20 % : délai de réalisation

La notation du prix de l'offre est établie de la manière suivante en calculant :

$$(\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre analysée}) * 50$$

V.2 NEGOCIATIONS

L'entité adjudicatrice se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis les 2 meilleures offres.

L'entité adjudicatrice se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

VIPENALITES

Les entreprises sont réputées avoir pris toutes les précautions afin de respecter les délais d'engagement.

Les pénalités du CCAG Travaux seront appliquées.

VII CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

VII.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE

La transmission des documents s'effectue uniquement par voie électronique et est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.amf28.org/digny>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ...) n'est pas autorisée.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Mairie de DIGNY
1 Place Saint Germain
28 250 DIGNY

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- ✓ Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- ✓ Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète ou n'a pu être ouvert.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .xls, .doc, .pdf, .jpg, .ppt.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le candidat est invité à créer son « Espace » sur la plateforme (<https://www.amf28.org/digny>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation. Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresse de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

VII.2 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la transmission des plis par voie électronique via le profil d'acheteur est imposée par la réglementation en vigueur. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

VIII RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VIII.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.amf28.org/digny>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

VIII.2 VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

Les candidats sont invités à prendre connaissance du site, à leur propre initiative, préalablement à la remise de leur offre.